

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 7 juillet 2021 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents:
- M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
 - M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée

 - M. Gaétan Pageau, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
 - Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
 - M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
 - Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
 - M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents:
- M. Alain Tardif, directeur général adjoint
 - Me Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents:
- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
 - M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
 - Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

De plus, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19*, la période de questions des citoyens habituellement présents à la séance a été remplacée par une période de questions par courriel.

CA-2021-0356

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire Gaétan Pageau propose de retirer de l'ordre du jour le sommaire IN2021-013 intitulé *Entente de réalisation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, relative au déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga phase 2 (PAM200066) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge*. Monsieur le maire Sylvain Juneau appuie cette proposition.

Monsieur le président appelle le vote sur cette proposition.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Gaétan Pageau et monsieur le maire Sylvain Juneau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 2 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande de retirer de l'ordre du jour le sommaire CU2021-042 intitulé *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de restauration et d'aménagement de la grange du Domaine de Maizerets et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1294, et dépôt du projet de règlement – Appropriation de 360 000 \$ au fonds général de l'agglomération.*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyé par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0357

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 juin 2021

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle-Morin Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 juin 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport annuel 2020 du vérificateur général de la Ville de Québec* et du *Rapport annuel 2020 - Ligne de signalement, fraude et inconduite*, conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*.

Période d'intervention des membres du conseil

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2021-0358

Entente de réalisation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative au déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga phase 2 (PAM200066) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - **IN2021-013 (CT-2543148) — (Ra-2285)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de réalisation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec* (no DCL-22618514), relative au déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga phase 2 (PAM200066) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service de l'ingénierie à signer cette même entente;
- 3° le versement de 695 141,84 \$, plus les taxes applicables, à *Hydro-Québec*, conditionnellement à la réalisation des travaux relatifs à cette même entente et sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le maire Gaétean Pageau demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : monsieur le maire Gaétean Pageau et monsieur le maire Sylvain Juneau.

En faveur : 4 Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CA-2021-0359

Renouvellement du contrat de licence et de support du progiciel *Decimal*, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 (Dossier 47580) - AP2021-467 (CT-2541319) — (Ra-2287)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de renouveler le contrat de licence et de support du progiciel *Decimal* à *Decimal Technologies inc.*, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour une somme estimée à 389 250 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements à signer, à titre de représentant de la Ville de Québec, tous les documents requis pour ledit renouvellement de contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0360

Adjudication d'un contrat pour des travaux d'extermination (Appel d'offres public 75629) - AP2021-496 (Ra-2287)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Exterminateurs du Québec inc.*, le contrat pour des travaux d'extermination, du 16 juillet 2021 au 15 juillet 2023, pour une somme estimée à 128 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75629 et aux prix unitaires de sa soumission du 2 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0361

Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2021 - BE2021-031 (CT-2543473) — (Ra-2287)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention de 120 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2021, selon des conditions

substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0362

Entente entre la Ville de Québec et la CDÉC de Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2022, 2023 et 2024* - **DE2021-681 (CT-DE2021-681) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 556 500 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2022, 2023 et 2024*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la CDÉC de Québec, relative au versement d'une subvention maximale de 556 500 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0363

Entente entre la Ville de Québec et le Créneau Aliments Santé, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Coordination et déploiement de l'offre d'accompagnement et de services spécialisés pour la clientèle de l'incubateur d'entreprises Mycélium du Grand Marché de Québec* - **DE2021-698 (CT-DE2021-698) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 450 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Coordination et déploiement de l'offre d'accompagnement et de services spécialisés pour la clientèle de l'incubateur d'entreprises Mycélium du Grand Marché de Québec*;

- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Créneau Aliments Santé*, relative au versement d'une subvention maximale de 450 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0364

Entente entre la Ville de Québec et SAGE - Mentorat d'affaires, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Mentorat d'affaires 2021-2023* - **DE2021-777 (CT-DE2021-777) — (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 232 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Mentorat d'affaires 2021-2023*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *SAGE-Mentorat d'affaires*, relative au versement d'une subvention maximale de 232 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0365

Approbation du Règlement n° 2021-645 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone IA-8 à même le lot 4 964 042 et d'y ajouter certaines dispositions spécifiques, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé - **PA2021-104 (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 2021-645 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone IA-8 à même le lot 4 964 042 et d'y ajouter certaines dispositions spécifiques*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du

Schéma d'aménagement et de développement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0366

Approbation du Règlement n° 2021-646 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la nouvelle zone IA-8 à des objectifs et des critères d'évaluation, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé - PA2021-105 (Ra-2287)

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 2021-646 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la nouvelle zone IA-8 à des objectifs et des critères d'évaluation*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0367

Adoption du Rapport d'activités 2020 du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec - PI2021-002 (Ra-2287)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Rapport d'activités 2020* du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec desservant l'agglomération de Québec, et d'autoriser sa transmission au ministère de la Sécurité publique.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0368

Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'avenue Honoré-Mercier - Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2021-028 (Ra-2287)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver les modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur l'avenue Honoré-Mercier, sur le côté ouest, sur le tronçon compris entre le boulevard René-Lévesque Est et Grande Allée Est, les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 83 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, jusqu'à Grande Allée Est, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

« À partir d'une distance de 83 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, sur une distance de 19 m, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

« À partir d'une distance de 102 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, sur une distance de 20 m, il est interdit de stationner un véhicule routier, excepté pour faire monter ou descendre des personnes »;

« À partir d'une distance de 122 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, sur une distance de 15 m, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

« À partir d'une distance de 137 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, sur une distance de 17 m, il est interdit de stationner un véhicule routier, excepté pour faire monter ou descendre des personnes »;

« À partir d'une distance de 154 m au sud du boulevard René-Lévesque Est, en direction sud, jusqu'à Grande Allée Est, il est interdit de stationner un véhicule routier ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0369

Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Charest Est - Arrondissement de La Cité-Limoilou - [TM2021-092](#) (Ra-2287)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver les modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur le boulevard Charest Est, sur le côté nord, sur le tronçon compris entre la rue Caron et la rue Dorchester, les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 143 m à l'est de la rue Caron, en direction est, jusqu'à la rue Dorchester, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

« À partir d'une distance de 143 m à l'est de la rue Caron, en direction est, sur une distance de 16 m, un débarcadère à l'usage des véhicules routiers est prescrit. La durée d'utilisation du débarcadère est limitée à 15 minutes »;

« À partir d'une distance de 159 m à l'est de la rue Caron, en direction est, jusqu'à la rue Dorchester, il est interdit de stationner un véhicule routier ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0370

Autorisation de produire une requête en désistement d'un avis d'expropriation dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-Q-173771-1104 - [AJ2021-022](#) (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à l'obtention d'un désistement total de l'avis d'expropriation publié à Québec le 30 mai 2011, sous le numéro 18 166 188, à procéder au dépôt au Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-173771-1104, et à publier l'ordonnance de désistement au registre foncier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0371

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de contrôleurs de feux de circulation ATC-2070 (Appel d'offres public 75289) - [AP2021-421](#) (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Tacel ltée*, le contrat pour la fourniture de contrôleurs de feux de circulation ATC-2070, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 897 150 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75289 et au prix unitaire de sa soumission du 4 mai 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0372

Adjudication de contrats pour la fourniture de produits d'éclairage de sécurité et de composants électriques pour les unités du parc véhiculaire – Lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 75268) - [AP2021-460](#) (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour la fourniture de produits d'éclairage de sécurité et de composantes électriques pour les unités du parc véhiculaire, pour une durée de 48 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 75268 et aux prix unitaires de leur soumission respective pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Du–So Pièces d'auto inc.*, pour une somme estimée à 357 876,56 \$, selon sa soumission du 3 mai 2021;
- Lot 2 : *Camions International Élite ltée*, pour une somme estimée à 326 529,60 \$, selon sa soumission révisée du 15 juin 2021;
- Lot 3 : *Du–So Pièces d'auto inc.*, pour une somme estimée à 209 715,04 \$, selon sa soumission du 3 mai 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0373

Adjudication de contrats pour des travaux d'arboriculture à tarifs horaires – 2021 à 2024 – Lots 2, 3, 4 et 5, et annulation du lot 1 (Appel d'offres public 75376) - AP2021-494 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

1° d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour les lots 2, 3, 4 et 5, relatifs à des travaux d'arboriculture à tarifs horaires – 2021 à 2024, de la date d'adjudication au 31 mars 2024, conformément à la demande publique de soumissions 75376 et aux prix soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 2 : 7762763 *Canada inc.*, pour une somme estimée à 1 362 550 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 8 juin 2021;
- Lot 3 : *Gestion Arbeau–Fleuri inc.*, pour une somme estimée à 869 747,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission révisée du 6 juin 2021;
- Lot 4 : 7762763 *Canada inc.*, pour une somme estimée à 541 140 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 8 juin 2021;
- Lot 5 : *Services d'arbres Rousseau inc.*, pour une somme estimée à 785 010 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 9 juin 2021;

2° d'annuler le lot 1 de l'appel d'offres 75376, relativement au contrat de travaux d'arboriculture à tarifs horaires – 2021 à 2024, et le rejet, à toutes fins que de droit, des soumissions reçues pour ce lot.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0374

Adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 75624) - AP2021-502 (CT-2544493, CT-2544536, CT-2544546) — (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Lots 1, 2 et 3, du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2024, conformément à la demande publique de soumissions 75624 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 - Contrat C5030 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 460 120,78 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 31 mai 2021;
- Lot 2 - Contrat C5031 : *Gaudreault & Frères inc.*, pour une somme de 656 575,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 28 mai 2021;
- Lot 3 - Contrat C5033 : *Groupe GCH inc.*, pour une somme de 598 049,22 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 31 mai 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0375

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces pour chenillettes à trottoir *Prinoth* et excavatrices *Doosan* (Dossier 75124) - AP2021-507 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Équipements Plannord ltée*, le contrat pour la fourniture de pièces pour chenillettes à trottoir *Prinoth* et excavatrices *Doosan*, pour une période de quatre ans à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 1 171 627,76 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon les prix unitaires de sa soumission du 16 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adjudication d'un contrat pour l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'amoniac (Appel d'offres public 75540) - AP2021-508 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adjuger, à *Cimco Réfrigération, division Industries Toromont ltée*, le contrat pour l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'amoniac, du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2023, pour une somme estimée à 175 899,79 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75540 et aux prix unitaires de sa soumission du 4 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Entente entre la Ville de Québec et Hello Network inc., relative à l'acquisition de la licence en lien avec l'émission de la Carte-Hello (Dossier 75754) - AP2021-524 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° un ajout au budget de fonctionnement autofinancé de l'*Office du tourisme de Québec* d'une somme de 791 250 \$, à même les revenus reportés de l'*Office du tourisme de Québec*, pour la réalisation du plan de relance touristique post-pandémie;
- 2° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Hello Network inc.*, relative à l'acquisition de la licence en lien avec l'émission de la *Carte-Hello*, pour une somme estimée à 869 720 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° le directeur de l'*Office du tourisme de Québec* à signer cette même entente, ainsi que tous les documents requis pour l'acquisition de ladite licence.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'entretien d'enrichisseurs de zone pour radiocommunication (Projet IT140043A) (Appel d'offres public 75352) - AP2021-528 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Bell Mobilité inc.*, le contrat pour la fourniture et l'entretien d'enrichisseurs de zone pour radiocommunication (Projet IT140043A), pour une somme estimée à 1 127 905 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumission 75352 et aux prix unitaires de sa soumission du 16 juin 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2027 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0379

Paiement à *Bell Canada* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73180) - AP2021-531 (CT-2545484) — (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le paiement à *Bell Canada* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun, pour une somme estimée à 280 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0380

Paiement à *Énergir, S.E.C.* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 74454) - AP2021-532 (CT-2544248) — (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le paiement à *Énergir, S.E.C.* des dépenses relatives aux services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun, pour une somme estimée à 655 442,95 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0381

Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services techniques, pour la modification et la modernisation du kiosque d'information mobile du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73591) - AP2021-533 (CT-2537854) — (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 33 460 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Carnaval de Québec inc.*, relativement aux services techniques, pour la modification et la modernisation du kiosque d'information mobile du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0382

Adjudication de contrats pour l'opération des dépôts à neige Hêtrière, Chanoine-Scott et Michelet - Contrats débutant en 2021 - Lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 75486) - AP2021-534 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour l'opération des dépôts à neige Hêtrière, Chanoine–Scott et Michelet – Contrats débutant en 2021 – Lots 1, 2 et 3, pour trois saisons hivernales, du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022, du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023 et du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024, conformément à la demande publique de soumissions 75486 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 - Dépôt à neige Hêtrière : *Récupération Tersol inc.*, pour une somme de 349 590 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 juin 2021;
- Lot 2 - Dépôt à neige Chanoine–Scott : *Récupération Tersol inc.*, pour une somme de 202 170 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 juin 2021;
- Lot 3 - Dépôt à neige Michelet : *Hamel Construction inc.*, pour une somme de 946 200 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 14 juin 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Contrat d'abonnement aux services de recherche et d'accompagnement *Gartner* (2021–2022) (Dossier 73828) - AP2021-538 (CT-2541288) — (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du contrat d'abonnement aux services de recherche et d'accompagnement *Gartner*, entre la Ville de Québec et *Gartner Canada Co.*, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, pour une somme de 247 345 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées audit contrat de services joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements ou son représentant à signer ce même contrat de services.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adjudication de contrats pour l'acquisition d'équipements audiovisuels (Appel d'offres public 75357) - AP2021-542 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Solotech inc.*, les contrats pour l'acquisition d'équipements audiovisuels – Lots 1 à 5, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément à la demande publique de soumissions 75357 et aux prix unitaires de sa soumission du 15 juin 2021 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée à 588 584,26 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : pour une somme estimée à 573 469,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 3 : pour une somme estimée à 109 572,52 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 4 : pour une somme estimée à 96 870,18 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 5 : pour une somme estimée à 131 117,67 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0385

Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces – Ville de Québec – Lot 15 (Appel d'offres public 73790) - AP2021-547 (CT-2541782) — (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 94 107,43 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Groupe GCH inc.* en vertu de la résolution CA-2020-0359 du 15 juillet 2020, pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Ville de Québec - Lot 15, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0386

Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec 2021* - BE2021-029 (CT-2544203) — (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention de 200 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec 2021*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0387

Troisième avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relativement à la réalisation de l'événement *Salon international du livre de Québec* pour les années 2019, 2020 et 2021 - BE2021-040 (CT-2545256) — (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du troisième avenant à l'entente intervenue le 12 février 2019, modifiée une première fois le 31 juillet 2020 et une seconde fois le 23 mars 2021, entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relativement au versement d'une somme maximale de 105 000 \$, dans le cadre de la réalisation

de l'événement *Salon international du livre de Québec*, en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;

- 2° le prolongement de ladite entente intervenue entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, pour une durée d'une année supplémentaire, et le versement d'une somme de 206 000 \$ pour la reprise de l'événement en 2022, incluant une somme de 21 000 \$ dédiée à la création d'un espace visant à valoriser la culture autochtone, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ce même avenant joint audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0388

Achat de billets de spectacle, pour la réalisation du programme *Guichet Ouvert* - CU2021-009 (CT-CU2021-009) — (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser le Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à dépenser jusqu'à un maximum de 100 000 \$ (taxes nettes), en 2021, pour l'achat de billets de spectacle, pour la réalisation du programme *Guichet Ouvert*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0389

Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative à l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023*, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, et modification de la fiche 21007 du PIQ 2021–2025 - CU2021-046 (Ra-2288)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative à l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023*, dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la modification de la fiche 21007 du PIQ 2021–2025, afin d'y ajouter une somme de 10 322 000 \$ répartie comme suit :
- 2021 : 3 274 000 \$;

- 2022 : 3 524 000 \$;
- 2023 : 3 524 000 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0390

Abrogation de la résolution CA–2021–0167, concernant une entente entre la Ville de Québec et *Technologies Konek inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Konek.ai hors du Québec* - **DE2021-692 (Abroge CA-2021-0167) (Ra-2288)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CA–2021–0167 du 7 avril 2021, relative à l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies Konek inc.*, pour le versement d'une subvention maximale de 231 600 \$, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Konek.ai hors du Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0391

Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative au versement d'une subvention, pour la réalisation du projet pilote *Centre éducatif en agriculture urbaine au Grand Marché de Québec* et sur le site d'*ExpoCité* - **DE2021-749 (Ra-2288)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative au versement d'une subvention de 32 000 \$, pour la réalisation du projet pilote *Centre éducatif en agriculture urbaine au Grand Marché de Québec* et sur le site d'*ExpoCité*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'ajout budgétaire d'un montant de 32 000 \$ et son affectation audit projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0392

Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé derrière la rue Provinciale, connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières - DE2021-771 (CT-DE2021-771) — (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'appropriation d'une somme de 787 550 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, afin de permettre l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé derrière la rue Provinciale, connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° le consentement à une promesse d'achat par la Ville de Québec pour acquérir, de la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, à des fins municipales, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du même cadastre, d'une superficie approximative de 10 192,1 mètres carrés, pour une somme de 750 136 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite promesse d'achat et, plus particulièrement, aux conditions mentionnées aux articles 3, 5.2, 8 et 9;
- 3° conditionnellement à l'acceptation de la promesse d'achat par la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du même cadastre, d'une superficie approximative de 10 192,1 mètres carrés, pour une somme de 750 136 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même promesse d'achat et, plus particulièrement, aux conditions mentionnées aux articles 3, 5.2, 8 et 9.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0393

Bail entre la Ville de Québec et Immeubles Marc Simard inc., relatif à la location d'un local sis au 214, avenue Saint-Sacrement - Arrondissement des Rivières - DE2021-801 (CT-DE2021-801) — (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue de *Immeubles Marc Simard inc.* le local 110 situé au 214, avenue Saint-Sacrement, connu et désigné comme le lot 1 736 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période d'environ 11 ans, débutant 2 mois après la signature dudit

bail par toutes les parties et se terminant le 30 septembre 2032, incluant une option de renouvellement de 5 ans. Le coût du loyer annuel brut, jusqu'au 30 septembre 2022, sera de 55 080 \$, plus les taxes applicables. Pour les années subséquentes, ce loyer sera indexé de 2 % annuellement le 1^{er} octobre, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit bail joint au sommaire décisionnel;

2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ce même bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0394

Désignation de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale - DG2021-022 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de désigner, à titre de membres du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale*, les personnes suivantes, pour un mandat de quatre ans ou jusqu'à ce qu'elles soient remplacées ou désignées de nouveau :

- madame France Bilodeau, membre indépendant;
- monsieur Liguori Hinse, membre indépendant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0395

Virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période - FN2021-036 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° les virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétence d'agglomération, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 5 001 913 \$, selon l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 3 473 939 \$, au bénéfice de la compétence de proximité, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire;

- 3° les ajouts de crédits budgétaires relatifs aux activités d'investissement de compétence d'agglomération, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, d'un montant de 340 162 \$, selon l'annexe E-1 jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0396

Contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.* pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2020 - FN2021-040 (CT-FN2021-040) — (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser le versement d'une contribution non taxable d'un montant de 2 572 917 \$ à *QMI Spectacles inc.*, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2020, conformément à la clause 18.1 du *Bail Spectacles/Évènements*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0397

Formulaire de consentement de travaux sur commande (no I07971) transmis à la Ville de Québec par *Bell*, relatif au déplacement d'une portion du réseau de télécommunication, dans le cadre du projet de réfection du pont du Repos (POA186613) – Arrondissements des Rivières et de La Cité–Limoilou - IN2021-016 (CT-2544638) — (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approuver les modalités du formulaire de consentement de travaux sur commande (no I07971) transmis à la Ville de Québec par *Bell*, joint au sommaire décisionnel, relatif au déplacement d'une portion du réseau de télécommunication, dans le cadre du projet de réfection du pont du Repos;
- 2° d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer ledit formulaire de consentement;
- 3° d'autoriser le versement d'une somme de 236 277,16 \$ (plus les taxes applicables) à *Bell*, conditionnellement à la réalisation des travaux relatifs à ce même formulaire de consentement, et sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0398

Modifications à la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec* - RH2021-470 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver les mémoires d'entente, la lettre d'entente, la nomenclature des emplois et la nouvelle version de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec*, joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0399

Modification de l'article 5.07 du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec* - RH2021-500 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver la modification de l'article 5.07 du recueil des *Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec*, joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0400

Modification de la nomenclature des emplois manuels - RH2021-508 (Ra-2288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la modification proposée à la nomenclature des emplois manuels;
- 2° la nomenclature modifiée des emplois.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0401

Règlement hors cour relatif à l'action collective *Makoma c. Ville de Québec et al.* dans le dossier de la Cour supérieure numéro 500-06-001031-190 - AJ2021-019 (CT-AJ2021-019) — (Ra-2289)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° conditionnellement à l'approbation du tribunal, le présent règlement en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, selon des conditions et modalités substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente de principe entre les parties;
- 2° le paiement d'un montant de 412 750 \$, par chèque ou virement à l'ordre de *Décarie Avocats en fidéicommiss*;
- 3° aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et Associés*, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0402

Entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec Distribution*, relative au paiement de la dépense pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre des travaux préparatoires sur le tronçon TW11 pour le projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 53321) - AP2021-578 (CT-2546514) — (Ra-2289)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec Distribution*, relative au paiement de la dépense pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre des travaux préparatoires sur le tronçon TW11 pour le projet de *Réseau structurant de transport en commun*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0403

Entente entre la Ville de Québec et *Stratégies ActivCarts inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Plateformes de commerce électronique pour développer de nouveaux marchés* - DE2021-700 (CT-DE2021-700) — (Ra-2289)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Plateformes de commerce électronique pour développer de nouveaux marchés*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Stratégies ActivCarts inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0404

Entente entre la Ville de Québec et *Le Piolet*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Projets sociétaux locaux* du *Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Financement du milieu de vie du Piolet 2* - **DE2021-712 (CT-DE2021-712) — (Ra-2289)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 150 000 \$, à même le *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour la réalisation du projet *Financement du milieu de vie du Piolet 2*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Piolet*, relative au versement d'une subvention maximale de 150 000 \$, dans le cadre du volet *Projets sociétaux locaux* du *Fonds régions et ruralité*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0405

Entente entre la Ville de Québec et *XEOS Imagerie inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets *Vitrine technologique* et *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Ville 3D* - **DE2021-778 (CT-DE2021-778) — (Ra-2289)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 237 130 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Ville 3D*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *XEOS Imagerie inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 237 130 \$, dans le cadre des volets *Vitrine technologique* et *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0406

Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'immeubles et de servitudes situés en bordure de l'autoroute Charest, de la rue Mendel, du boulevard de la Chaudière, de l'avenue Le Gendre, de la rue Louise-Fiset, du boulevard Laurier, de la route de l'Église, du boulevard René-Lévesque Ouest et de la rue Saint-Joachim, en lien avec le projet de Réseau structurant de transport en commun - DE2021-793 (Ra-2289)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles connus et désignés comme étant :
 - une partie des lots 1 695 639 et 1 696 353, ainsi que le lot 1 696 354 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de superficies approximatives respectives de 3 578,3 mètres carrés, 25 411,6 mètres carrés et 6 512,5 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires acq1695639-1.DGN, acq1696353-1.DGN et acq1696354-1.DGN, joints comme annexe 2 au sommaire décisionnel;
 - les lots 1 696 363 et 1 530 744 du même cadastre, de superficies respectives de 13 889,5 mètres carrés et 86 283,4 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires acq1696363-1.DGN et acq1530744-1.DGN, joints comme annexe 3 au sommaire décisionnel, dont les parties sont identifiées par les parcelles A, B et C;
 - une partie des lots 1 530 732 et 6 195 808 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 7 213,8 mètres carrés et 16 804,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires acq1530732-3.DGN et acq6195808-2.DGN, joints comme annexe 4 au sommaire décisionnel, dont la partie est identifiée par la parcelle 1. Une servitude temporaire de construction d'une durée de 5 ans est requise sur une partie des

lots 1 530 732 et 6 195 808 de ce même cadastre, de superficies approximatives respectives de 885,4 mètres carrés et 2 317,8 mètres carrés, tel qu'illustré sur lesdits plans préliminaires acq1530732-3.DGN et acq6195808-2.DGN, dont les parties sont identifiées par les parcelles 2 et 3, et acq6101866-2.DGN, tel qu'illustré sur ces mêmes plans préliminaires;

- les lots 1 695 501 et 5 033 139 du même cadastre, de superficies respectives de 4 645,2 mètres carrés et 6 730 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires acq1695501.DGN et acq5033139.DGN, joints comme annexe 5 au sommaire décisionnel;
- le lot 1 665 888 du même cadastre, d'une superficie de 4 768,9 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire 2940, boulevard Laurier, joint comme annexe 6 au sommaire décisionnel;
- l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 887 du même cadastre, d'une superficie approximative de 337 mètres carrés, ainsi qu'une servitude de non-accès entre les points B et C sur une partie du lot 1 665 887 de ce même cadastre, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq1665887-5.DGN, joint comme annexe 7 au sommaire décisionnel. Une servitude réelle et perpétuelle pour conduites en faveur de la Ville est requise sur une partie du lot 1 665 887 de ce même cadastre, d'une superficie approximative de 319,2 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire;
- l'immeuble connu et désigné comme étant deux parties du lot 6 362 258 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 11 398,7 mètres carrés et 203,8 mètres carrés, ainsi que deux parties du lot 6 052 825 de ce même cadastre, de superficies approximatives respectives de 176,7 mètres carrés et 1 198,9 mètres carrés, dont les parties sont identifiées par les parcelles 1, 2, 4 et 5, ainsi qu'une servitude de non-accès entre les points D et E sur les mêmes lots, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq6362258-6.DGN, joint comme annexe 8 au sommaire décisionnel. Une servitude réelle et perpétuelle pour conduites en faveur de la Ville est requise sur une partie du lot 6 362 258 de ce même cadastre, d'une superficie approximative de 478,2 mètres carrés, ainsi qu'une servitude temporaire de construction d'une durée de 5 ans est requise sur deux parties du lot 6 362 258 de ce même cadastre, dont les parties sont identifiées par les servitudes temporaires A et B, de superficies approximatives respectives de 305,2 mètres carrés et 344,6 mètres carrés, ainsi que deux parties du 6 052 825 de ce même cadastre, dont les parties sont identifiées par les servitudes temporaires A et B, de superficies approximatives respectives de 308,9 mètres carrés et 245,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire;
- une partie du lot 2 012 285 du même cadastre, d'une superficie approximative de 412 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq2012285.DGN, joint comme annexe 9 au sommaire décisionnel;
- une partie des lots 2 012 301 et 2 012 353 du même cadastre, de superficies approximatives respectives de 477,2 mètres carrés et 329,7 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire acq2012301-3.DGN, joint comme annexe 10 au sommaire décisionnel. Une servitude temporaire de construction d'une durée de 5 ans est requise sur une partie des lots 2 012 301 et 2 012 353 de ce même cadastre, de superficies approximatives

respectives de 326,7 mètres carrés et 231,6 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan préliminaire;

- les lots 1 302 640 et 1 303 391 du même cadastre, de superficies respectives de 1 366 mètres carrés et 1 594,3 mètres carrés, tel qu'illustré sur les plans préliminaires 900 et 115, boulevard René-Lévesque Ouest, joints comme annexe 11 au sommaire décisionnel;
- les lots 1 213 624, 5 663 320 et 1 213 641 du même cadastre, de superficies respectives de 50,70 mètres carrés, 247,3 mètres carrés et 164,3 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire lot 1 213 624, 880 et 884, rue Saint-Joachim, joint comme annexe 12 au sommaire décisionnel;

2° la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie à procéder à la préparation des plans et toutes descriptions techniques, et à réaliser les opérations cadastrales requises à ces fins d'acquisitions de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales;

3° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, des immeubles et des servitudes permanentes et temporaires de construction énumérées à la recommandation 1°.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0407

Prise d'acte du document intitulé *L'eau de Québec, fierté naturelle* - PA2021-122 (Ra-2289)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de prendre acte du document intitulé *L'eau de Québec, fierté naturelle*, joint au sommaire décisionnel, et d'en autoriser la diffusion.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0408

Protocoles d'entente de subvention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, relatifs à la contribution financière des gouvernements du Canada et du Québec, pour un projet financé dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada – volet infrastructure verte – Projet de valorisation des rejets de vapeur de l'incinérateur de la Ville de Québec - PV2021-015 (Ra-2289)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du protocole d'entente de subvention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, relatif à la contribution financière du gouvernement du Canada, pour un projet financé dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au *Programme d'infrastructure Investir dans le Canada – volet infrastructure verte – Projet de valorisation des rejets de vapeur de l'incinérateur de la Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit protocole d'entente de subvention joint au sommaire décisionnel;
- 2° la conclusion du protocole d'entente de subvention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, relatif à la contribution financière du gouvernement du Québec, pour un projet financé dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au *Programme d'infrastructure Investir dans le Canada – volet infrastructure verte – Projet de valorisation des rejets de vapeur de l'incinérateur de la Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit protocole d'entente de subvention joint audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0409

Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie France Loiseau (ID. 013030), à titre de directrice générale adjointe aux services de soutien institutionnel - RH2021-513 (CT-RH2021-513) — (Ra-2289)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie France Loiseau (ID. 013030), pour agir à titre de directrice générale adjointe aux services de soutien institutionnel, à compter du 23 août 2021 (poste no 32381), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0410

Nomination de monsieur François Trudel (ID. 029266) à titre de directeur par intérim du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement - RH2021-534 (Ra-2289)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de nommer de monsieur François Trudel (ID. 029266), employé permanent, à titre de directeur par intérim du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (D080) (poste no 40268), avec effet le 23 août 2021, jusqu'à la dotation de ce poste, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2021-0411

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement pour lesquelles un tarif est imposé, R.A.V.Q. 1408, et dépôt du projet de règlement - **TM2021-071 (Ra-2287)**

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement* afin que les périodes d'application de la tarification pour le stationnement soient modifiées.

D'abord, le code TK correspondant à la période d'application est supprimé et remplacé par le code TT. Au surplus, la période débutant à 9 heures et se terminant à 15 heures, du lundi au vendredi, se terminera plutôt à 14 h 30.

Également, pour les bornes numéros 2240 à 2249, situées du côté sud du boulevard René-Lévesque Est, de l'avenue Turnbull à la rue de Claire-Fontaine, la période tarifée du lundi au vendredi se terminant à 15 heures se termine désormais à 14 h 30 et celle débutant à 17 h 30 débute maintenant à 18 heures. En effet, pour ces bornes, la période d'application passe du code TF au code TT.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0412

Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard René-Lévesque Est et le boulevard Charest Est - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **TM2021-071 (Ra-2287)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver :

- 1° les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le boulevard René-Lévesque Est: sur le côté sud à partir de 56,9 mètres à l'est de l'avenue Turnbull, sur une longueur de 70 mètres, l'arrêt interdit de 7 h à 9 h et de 15 h à 17 h 30 du lundi au vendredi doit être modifié par de l'arrêt interdit de 7 h à 9 h et de 14 h 30 à 18 h 00 du lundi au vendredi;
- 2° les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le boulevard Charest Est : sur le côté nord à partir de 39 mètres à l'est de la rue Dorchester, sur une longueur de 11 mètres, l'arrêt interdit

de 7 h à 9 h et de 15 h à 18 h 00 du lundi au vendredi doit être modifié par de l'arrêt interdit de 7 h à 9 h et de 14 h 30 à 18 h 00 du lundi au vendredi.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0413

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 1 541 469 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1366, et dépôt du projet de règlement - PA2021-110 (Ra-2289)

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 1 541 469 du cadastre du Québec, dans le cadre d'un programme de logement social mis en oeuvre en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*. Il contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet et modifie en conséquence, à l'égard de celui-ci, le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*.

Le lot visé mentionné au premier alinéa est situé dans la zone 53026Ra, localisée approximativement à l'est du boulevard Louis-XIV, au sud de la rue des Quatre-Temps, à l'ouest de la rue de la Pénombre et au nord de l'avenue Larue.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2021-0414

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités du Centre de glaces de Québec, R.A.V.Q. 1395, et dépôt du projet de règlement - LS2021-076 (Ra-2289)

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de décréter la tarification applicable à la fourniture de services et à la location de locaux au Centre de glaces de Québec.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2021-0415

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement requis pour la valorisation de l'énergie, de la chaleur et de la vapeur produite par l'incinérateur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1409, et dépôt du projet de règlement - PV2021-016 (Ra-2289)

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de construction et d'aménagement requis pour la valorisation de l'énergie, de la chaleur et de la vapeur produite par l'incinérateur ainsi

que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des immeubles et des servitudes nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 10 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes ainsi ordonnés, et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0416

Appropriation de 1 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Modification de la fiche 47052 du PIQ 2021-2025 - PV2021-016 (Ra-2289)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 1 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1409. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 2° de modifier la fiche 47052 du PIQ 2021-2025 afin d'y ajouter une somme de 43 434 400 \$ répartie comme suit :
 - 2022 : 4 500 000 \$;
 - 2023 : 18 000 000 \$;
 - 2024 : 18 000 000 \$;
 - 2025 : 2 934 400 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2021-0417

Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 696 470 du cadastre du Québec et d'une partie du lot numéro 1 696 787 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1341 - GT2021-216 (Ra-2285)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 696 470 du cadastre du Québec et d'une partie du lot numéro 1 696 787 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1341.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0418

Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'exploitation et d'entretien relatif à un service de transport en commun sur le lot numéro 3 912 284 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1402 - PA2021-096 (Ra-2281)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'exploitation et d'entretien relatif à un service de transport en commun sur le lot numéro 3 912 284 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1402.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0419

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1407 - TM2021-085 (Ra-2284)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge*, R.A.V.Q. 1407.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0420

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1410 - PV2021-013 (Ra-2285)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1410.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0421

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle afin de répondre à l'obligation d'adopter des mesures favorisant les fournisseurs québécois*, R.A.V.Q. 1411 - **AP2021-492 (Ra-2285)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle afin de répondre à l'obligation d'adopter des mesures favorisant les fournisseurs québécois*, R.A.V.Q. 1411.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0422

Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie des lots numéros 1 282 440 et 4 778 891 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1412 - **GT2021-215 (Ra-2285)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie des lots numéros 1 282 440 et 4 778 891 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social*, R.A.V.Q. 1412.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 11 h 07.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir